

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 29 mars 2022 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : M. ROUVIER - L. FABRE - G. REQUENA - S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. KELLY - L. GASC - JD. POUSSIER - C. PROUTEAU - M. PEREZ - B. DANIS - N. LECLERC - D. CUPOLI - C. AZAIS - S. MARTI - S. JEAN - L. DELAITE - W. BIGNON - D. VIALAS - C. PINO - D. SAUVADE

Absents représentés : M-C. FABRE DE ROUSSAC par M. ROUVIER - JC. ARAGON par G. REQUENA - A. CHOUKROUN par JD POUSSIER - C. BASTIDE par C. PINO

Absent excusé : J. GROSSO

Absent : JF. MARY

6. Demande FIPD 2022 Vidéoprotection

La commune de Marseillan envisage une rénovation et extension de son système de vidéoprotection, d'alarmes et de contrôle d'accès.

Pour élaborer ce projet, elle a missionné le cabinet ASC pour faire un état des lieux et envisager les différentes pistes d'amélioration.

Le rapport met en avant la nécessité de mettre en place un système d'Hypervision Multi- métier (vidéoprotection, alarme, contrôle d'accès, gestion des équipements publics).

Au-delà de la nécessité de prévoir le remplacement des centrales de contrôle d'accès, ainsi que la modernisation des sites accueillant les centrales d'alarmes avec des lecteurs existants, le rapport préconise le passage de 45 caméras à 63 pour assurer une couverture complète des entrées et des sorties en véhicule. Le dispositif proposé permettra aussi une lecture des plaques d'immatriculation facilitant les recherches demandées par les services de gendarmerie.

L'évolution de l'entière du dispositif est prévue sur plusieurs années et peut donner lieu à une demande de subvention au titre du FIPDR (Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation).

Pour la première tranche, il est prévu (pour 38 caméras) :

- Changement du Superviseur Vidéo,
- Remplacement du système d'enregistrement et reprise de la Baie Vidéo,
- Mise à niveau du Poste de Supervision,
- Modification des encodeurs Vidéo pour les Dômes Analogiques PELCO,
- Ajout des caméras lecture de Plaques sur les nouveaux sites,
- Remplacement du système Radio,
- Installation, Paramétrage, Formation

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financeurs	%	Montant € HT
Etat (FIPD)	40	70.000 €
Commune	60	105.000 €
Total :	100	175.000 €

Il appartient au conseil municipal :

De valider le principe du projet de rénovation et extension du système de vidéoprotection.

D'autoriser M. le Maire à effectuer l'ensemble des démarches relatives à cette demande de subvention.

De solliciter la subvention du FIPDR (Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation) auprès de l'Etat.

De donner délégation de signature à M. le Maire pour tous les éléments afférant à cette demande de subvention.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE

A LA MAJORITE

(Pour 23, Abstention 3)

Valide le principe du projet de rénovation et extension du système de vidéoprotection.

Autorise M. le Maire à effectuer l'ensemble des démarches relatives à cette demande de subvention.

Sollicite la subvention du FIPDR (Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation) auprès de l'Etat.

Donne délégation de signature à M. le Maire pour tous les éléments afférant à cette demande de subvention.

Et ont, les membres présents,
signé au registre.

Pour copie conforme,

Le 1^{er} Adjoint

Marc Rouvier

